

Un Pétition du Clergé et autres, habitans de la Paroisse de *Saint Louis*, Seigneurie de *Kamouraska*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Borgia*, laquelle a été reçue et lue ;—EXPOSANT :—Que la perte totale des Récoltes dans leur Paroisse met ses habitans dans la nécessité d'avoir recours à la bienfaisance et à la générosité du Parlement de cette Province, pour les assister dans ce moment de détresse sans exemple.—Que les secours envoyés par la vigilance et la sollicitude paternelles de Son Excellence le Commandant en Chef, aux habitans les plus indigens de cette Paroisse, l'automne dernier, ont sauvé la vie à beaucoup de pauvres malheureux, qui, sans cette assistance, seroient infailliblement périés. La Tableaux ci-joint prouvera à la Chambre que ces secours quoiqu'accordés si libéralement sont néanmoins insuffisans.—Que presque tous les Cultivateurs se trouvent incapables de se pourvoir de Grains de Sémence par le défaut de numéraire, étant épuisés par deux années précédentes et successives de mauvaises récoltes.—Pourquoi les Supplians ont recours à l'humanité et la générosité de la Chambre, qu'ils osent se flatter, voudra bien prendre en considération la situation des habitans aussi affligés, et adopter telles mesures qu'elle jugera à propos et convenables pour leur soulagement.

Une Pétition des principaux habitans de la Paroisse de la *Rivière Ouelle*, dont les noms y sont soussignés, a été présentée à la Chambre par Mr. *Taschereau*, laquelle a été reçue et lue ;—EXPOSANT :—Que les habitans de la Paroisse de la *Rivière Ouelle* ayant perdu leurs moissons, l'année dernière, par l'inconstance des tems et le renversement des Saisons ; et la plupart d'entre eux se voyant par là réduits à une grande nécessité, ont été exposer leurs peines et leurs besoins aux pieds de Son Excellence Sir *John Coape Sherbrooke*. Ils n'oublieront jamais qu'ils ont trouvé dans la bonté du Représentant de Sa Majesté en cette Province un moyen de subsister depuis l'automne dernière. Mais les Supplians se confiant en la générosité du Gouvernement Britannique et des Représentans du peuple en cette Province prennent la liberté de s'adresser à la Chambre, pour une demande, qui n'est que la suite de la première, et appuyée sur les mêmes motifs. Ils se flattent que l'humanité engagera la Chambre à les traiter favorablement. Les Supplians osent donc représenter humblement à la Chambre, que la petite quantité et mauvaise qualité du produit de leur récolte n'ayant pu suffire à leur nourriture jusqu'à présent, ils se trouvent
hors